

30 novembre 2018

Décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2019

Le Parlement wallon a adopté et Nous, Gouvernement wallon, sanctionnons ce qui suit ([lien M.B.](#))

(1) Session 2018-2019.
Documents du Parlement wallon, 1200 (2018-2019) N^{os} 1 à 7.
Compte rendu intégral, séance plénière du 29 novembre 2018.
Discussion.
Vote.

([Lien travaux parlementaires](#))

Pour des raisons techniques, cet acte ne s'affiche pas correctement.
Cliquez ici pour la version pdf du M.B.: [D 30.11.2018 recettes.pdf](#)

Namur, le 30 novembre 2018.

Ministre-Président, W. BORSUS